

Avec votre don, vous pouvez nous aider



Au service des personnes en difficulté, l'Association ADES Europe est habilitée à recevoir des dons.

Il suffit de nous retourner votre don par chèque (bancaire ou postal) libellé à l'ordre d'ADES Europe. Vous recevrez un reçu de déduction fiscale.*

(* En vertu de l'article 1^{er} de la loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations (n° 2003-709 du 1^{er} août 2003) un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt de 60 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, vous sera adressé.

✂ -----

BULLETIN DE DON

A retourner au Siège social de l'Association ADES Europe - Lieu-Dit « Le Pitarlet » - 09160 PRAT BONREPAUX

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Courriel :

OUI, je souhaite soutenir l'action d'ADES Europe par un don de :

20 €

30 €

Autre montant

€

En accord avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, et conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'Association est destinataire de ces informations.